

AMICALE DE PÊCHE DES PTT DU BAS-RHIN

RÈGLEMENT RELATIF À LA PÊCHE

GÉNÉRALITÉS

Cette carte n'est valable que accompagnée d'une pièce d'identité.

Période de pêche et tailles des poissons suivant la réglementation en vigueur pour les AAPPMA.

Pêche aux leurres artificiels et bouillettes interdites.
Hameçons inférieurs à 8 interdits sauf les carnassiers.

Tarif adulte : 2 cannes et moulinets autorisés à portée de main.

Tarif enfant : 2 cannes sans moulinets à portée de main

Nota : Enfant avec moulinets compte en plein tarif.

Amorçage excessif interdit.

HORAIRE DE PÊCHE : de 7h00 à 20h00.

CARPES, TANCHES et BROCHETS sont NO KILL et à remettre immédiatement à l'eau.

Dégâts et pollutions : à charge des fautifs et à leurs frais.

OUVERTURE DES ÉTANGS

ÉTANG BAGGERLOCH

Fermé du 1^{er} mars au 24 mars et du 29 avril au 6 mai
Autrement ouvert en permanence.

ÉTANG ZELL

Ouvert en permanence.

NOTA : Sur décision du comité les étangs peuvent être exceptionnellement fermés.

LE COMITÉ